

## Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 24 septembre 2014 portant vérification de la conformité du barème proposé par Regiongaz au 1<sup>er</sup> octobre 2014 aux formules tarifaires fixées par les arrêtés du 25 juin 2014

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCKETTE, président, Olivier CHALLAN BELVAL, Catherine EDWIGE, Hélène GASSIN, Jean-Pierre SOTURA, Michel THIOILLIERE, commissaires.

Conformément au décret n° 2009-1603 du 18 décembre 2009 modifié relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par Regiongaz, le 9 septembre 2014, d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel en distribution publique et à souscription au 1<sup>er</sup> octobre 2014. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

### 1. Barème proposé par Regiongaz

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, le barème proposé répercute l'évolution des coûts d'approvisionnement de Regiongaz depuis cette date, estimée par le fournisseur à 0,1 c€/kWh en application des formules en vigueur.

### 2. Observations de la CRE

Les arrêtés du 25 juin 2014 ont fixé les formules de calcul de l'évolution des coûts d'approvisionnement de Regiongaz.

La CRE a vérifié que l'application de ces formules entre le 1<sup>er</sup> juillet 2014 et le 1<sup>er</sup> octobre 2014 correspond à une hausse de 0,1 c€/kWh.

### 3. Avis de la CRE

La CRE constate que le barème proposé par Regiongaz est conforme aux formules tarifaires fixées par les arrêtés du 25 juin 2014.

La présente délibération sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 24 septembre 2014

Pour la Commission de régulation de l'énergie,  
Le président,

Philippe de LADOUCKETTE

**ANNEXE**  
**Tarifs de vente du gaz naturel de Regiongaz**  
**applicables au 1<sup>er</sup> octobre 2014 (hors TVA et hors CTA)**

**Distribution publique**

TARIFS	PRIX
Tarif Général Abonnement mensuel en € Prix du kWh en cent €	3,76 7,417
Tarif B0- Abonnement mensuel en € Prix du kWh en cent €	4,66 7,009
Tarif B0+ 3G médian Abonnement mensuel en € Prix du kWh en cent €	13,76 4,629
Tarif B0+ 3G Abonnement mensuel en € Prix du kWh en cent €	13,76 4,629
Tarif B2 B2I- Abonnement mensuel en € Prix du kWh en cent €	13,76 4,629
Tarif B2I+ Abonnement mensuel en € Prix du kWh en c€	78,29 4,480
Tarif GC Abonnement mensuel en € Prix du kWh en cent €	78,29 4,480

Attention : facturation en euros par MWh pour le tarif suivant	
Tarif B2S- Abonnement mensuel en € Prix du MWh en €	78,29 44,80

Forfait Cuisine Forfait mensuel en €	7,135
---	-------

## Souscription

### Tarif B2S +

Abonnement en €/an	Prime fixe annuelle en €/MWh/j	Prix proportionnel en €/MWh
17 865,52	686,21	30,74

### Tarif B2S supérieur à 20 GWh/an

Abonnement en €/an	Prime fixe annuelle en €/MWh/j	Prix proportionnel en €/MWh
17 865,52	682,65	30,56